

Fin du vote électronique

ELECTIONS ♦ Le gouvernement wallon a approuvé jeudi l'avant-projet de décret supprimant le vote électronique pour les élections communales et provinciales ainsi que l'effet dévolutif de la case de tête à ces scrutins, a indiqué le ministre des Pouvoirs locaux, Paul Furlan.

Le gouvernement PS-cdH met ainsi en œuvre deux décisions de son programme de coalition (DPR) en vue des élections de 2018.

Le vote électronique est jugé trop coûteux et trop peu garant de la confidentialité par rapport au vote papier.

Quant à la suppression de l'effet dévolutif du vote en case de tête, elle vise à réduire la portée de certains calculs stratégiques des confectionneurs des listes, afin de favoriser une expression plus directe du choix de l'électeur.